

## Traite BEITSA

### Proposition de plan – Deuxième chapitre – Daf 16 a et b

#### Guemara

(R. Tachlifa) : Toutes les ressources d'un homme sont décidées entre Roch Hachana et Kipour, à l'exception des dépenses pour le Chabbat et le Yom Tov qui sont allouées selon le montant dépensé.

- Quelle est la source de l'allocation annuelle ?
  - (R. Avahu) : Le Pasuk Tik'u ba'Chodesh... (la seule fête où la lune est cachée est Roch Hashana) et Ki Chok (faisant allusion à la parnassa d'une personne, comme indiqué dans Bereithit 47:22) l'Yisrael Hu → Parnassa décidée à Rosh Hashana
    - (Mar Zutra) : Le Pasuk Hatrifeini Lechem Chuki.

#### **CONDUITE CONCERNANT LA NOURRITURE POUR SHABBAT**

Shamai ha'Zaken allouait toujours le meilleur article en sa possession pour Shabbat, mangeant le second meilleur pendant la semaine.

Hillel ha'Zaken mangeait la nourriture qu'il trouvait chaque jour, le consacrant à Hash-m (*Baruch Hash-m Yom Yom*).

- Ceci est soutenu par la Beraïta dans laquelle Beit Shamaï préconise d'honorer le Chabbat dès le premier jour de la semaine, et Beit Hillel se fiant à « *Baruch Hash-m Yom Yom* ».

(R. Chama bar R. Chanina) : Il n'est pas nécessaire de notifier à son ami un cadeau qu'il lui a fait (comme Hash-m n'a pas notifié à Moshé le rayonnement qu'il lui avait accordé).

- Mais la Beraïta enseigne que l'on doit notifier (en se basant sur le fait que Hash-m a notifié le peuple du don de Chabbath), par exemple, un parent doit être notifié lorsque du pain a été donné à un enfant !
  - Un cadeau qui sera connu ne nécessite pas de notification, contrairement à un cadeau qui ne sera pas connu.
    - Mais le Chabbath sera connu (lorsque le peuple sera chargé de l'accomplir) !
      - Sa récompense ne sera pas connue.
  - Comment notifie-t-on au parent qu'un aliment a été donné à un enfant ?
    - On met des traces d'huile et de couleur bleue sur l'enfant (ce qui incite le parent à demander et l'enfant à révéler le cadeau).

Proposition de plan, d'ossature du daf.

Sources :

Guemara, Metivta, Artscroll, R. Steinsaltz (ed. Koren, ed. Ramsay/Biblieurope/Bibliophane/FSJU)

Ressources du site [www.dafhayomi.fr](http://www.dafhayomi.fr) (R. D. Maman, R. E. Abib, daf, résumé),

[www.dafyomi.co.il](http://www.dafyomi.co.il), notamment « Point by point »

[www.torah-box.fr](http://www.torah-box.fr) cours de R. S. Bloch, R. N. Gardner, R. M. Fenech, R. E. Mimran, R. I.

Assayag...[www.ahavatorah.fr](http://www.ahavatorah.fr) (R. Rozenberg), Rav. Szmérle,

Me'hila par avance pour les erreurs éventuelles que j'ai pu commettre. Vous pouvez me les signaler à [jerome.touboul@gmail.com](mailto:jerome.touboul@gmail.com)

- Qu'en est-il aujourd'hui où de telles pratiques peuvent faire craindre la sorcellerie ?
  - (R. Papa) : On étale un peu de la nourriture donnée sur l'enfant.

### **LE DON DE SHABBAT**

(R. Yochanan citant R. Shimon b. Yochai) : Toutes les Mitzvot ont été données au peuple en public sauf le Chabbat (« betsina » en cachette).

- Alors comment les Gentils peuvent-ils être tenus responsables de ne pas l'avoir accepté ?
  - La Mitsva a été annoncée publiquement, mais pas sa récompense.
  - La récompense a également été annoncée, mais pas la Neshamah Yeteirah (comme l'enseigne Resh Lakish).

### **UTILISER DU PAIN POUR LE EROUV TAVSHILIN**

(Abaye) : Il n'est pas permis de remplir la condition de Eruv Tavshilin avec du pain (seulement avec un plat cuit).

- Pourquoi le pain est-il insuffisant ?
  - Il a besoin du rappel de ce qui est Melafet (un plat accompagné par du pain).
  - Mais Daysa est un plat cuit qui n'est pas Melafet (comme l'indique le commentaire de R. Zeira concernant la pratique de manger du pain avec Daysa/blé concassé) et pourtant il peut être utilisé pour un Eruv !
    - Nous devons utiliser quelque chose qui sort de l'ordinaire pour l'Eruv, et le pain est trop commun.

(Abaye) : Un plat cuit, pas du pain.

- Pourquoi ?
  - Nous avons besoin de quelque chose d'inhabituel.
  - Mais Daysa est inhabituel et pourtant il ne peut pas être utilisé pour le Eruv !
    - Nous exigeons ce qui est Melafet (un plat cuit et non du pain), et Daysa n'est pas Melafet (selon le commentaire de R. Zeira).

### **ERUVEI TAVSHILIN MINIMAL**

(R. Chiya) : Les lentilles qui restent au fond de la marmite suffisent pour l'Eruv Tavshilin, à condition qu'elles se combinent à un k'Zayis.

(R. Yitzchak b'Rebbi Yehudah) : Il en va de même pour les graisses qui peuvent être grattées sur le couteau.

Proposition de plan, d'ossature du daf.

Sources :

Guemara, Metivta, Artscroll, R. Steinsaltz (ed. Koren, ed. Ramsay/Biblieurope/Bibliophane/FSJU)

Ressources du site [www.dafhayomi.fr](http://www.dafhayomi.fr) (R. D. Maman, R. E. Abib, daf, résumé),

[www.dafyomi.co.il](http://www.dafyomi.co.il), notamment « Point by point »

[www.torah-box.fr](http://www.torah-box.fr) cours de R. S. Bloch, R. N. Gardner, R. M. Fenech, R. E. Mimran, R. I.

Assayag...[www.ahavatorah.fr](http://www.ahavatorah.fr) (R. Rozenberg), Rav. Szmerla,

Me'hila par avance pour les erreurs éventuelles que j'ai pu commettre. Vous pouvez me les signaler à [jerome.touboul@gmail.com](mailto:jerome.touboul@gmail.com)

### **BISHUL AKUM**

(R. Asi citant le Rav) : Les petits poissons salés ne sont pas soumis à l'interdiction de Bishul Akum (car ils peuvent être consommés sans cuisson, puisqu'ils ont été salés).

(R. Yosef) : Si un Gentil les a frits, un Juif peut les utiliser pour Eruv Tavshilin.

- Si le Gentil fait du Kasa d'Harsena avec ces poissons, alors cela devient un Davar Chashuv et est interdit.
  - C'est évident (puisque la farine dans le Kasa d'Harsena ne peut pas être mangée sous sa forme crue) !?

16 b

- Nous aurions pu le permettre en considérant le poisson comme le Ikar (ce qu'il n'est pas).

### **K'ZAYIT POUR CHAQUE PARTICIPANT À L'ÉROUV**

(R. Aba) : Un Eruv Tavshilin nécessite un k'Zayit.

- Est-ce un k'Zayit pour l'Eruv ou pour chaque personne qui s'appuie sur cet Eruv ?
  - Un k'Zayit pour l'Eruv comme l'a enseigné R. Aba, citant Rav.
    - Mais la Mishnah implique que même moins d'un k'Zayit peut rester et que l'Eruv serait toujours valide !?
      - Non, la Michna signifie qu'un k'Zayit reste (et il est appelé Kol Shehu par rapport à l'ensemble du plat ou du pain d'où provient ce k'Zayit).
        - Mais la Beraïta enseigne qu'un Eruv peut être fait de plusieurs variétés, et n'a pas de Shiur !
          - Cela signifie qu'il n'y a pas de Shiur maximum (mais R. Aba cite correctement le Rav concernant le Shiur minimum).

### **LA SENSIBILISATION À L'ÉROUV**

(R. Huna citant Rav) : Un Eruv nécessite un Da'at.

- Bien que celui qui fait l'Eruv doive être conscient, celui qui bénéficie de l'Eruv a-t-il également besoin de Da'at ?
- Le Da'at n'est pas nécessaire car nous constatons que les Amoraïms faisaient un Erouv pour toute leur ville.
  - R. Yakov b. Idi proclame que toute personne qui n'a pas fait d'Eruv peut se fier au sien.
    - Jusqu'à quelle distance peut-on s'y fier ?

Proposition de plan, d'ossature du daf.

Sources :

Guemara, Metivta, Artscroll, R. Steinsaltz (ed. Koren, ed. Ramsay/Biblieurope/Bibliophane/FSJU)

Ressources du site [www.dafhayomi.fr](http://www.dafhayomi.fr) (R. D. Maman, R. E. Abib, daf, résumé),

[www.dafyomi.co.il](http://www.dafyomi.co.il), notamment « Point by point »

[www.torah-box.fr](http://www.torah-box.fr) cours de R. S. Bloch, R. N. Gardner, R. M. Fenech, R. E. Mimran, R. I.

Assayag...[www.ahavatorah.fr](http://www.ahavatorah.fr) (R. Rozenberg), Rav. Szmerla,

Me'hila par avance pour les erreurs éventuelles que j'ai pu commettre. Vous pouvez me les signaler à [jerome.touboul@gmail.com](mailto:jerome.touboul@gmail.com)

- (R. Nechumi b. Zechariah citant Abaye) : Jusqu'aux limites du Techum Shabbat.
  - Shmuel a assuré à l'aveugle qu'il pouvait se fier au Eruv de Shmuel et qu'il n'avait pas à être triste d'avoir oublié de faire le sien.
  - Lorsque la même omission se produisait l'année suivante, Samuel considérait la personne comme négligente et ne lui permettait pas de s'appuyer sur le Erouv de Samuel.

### **AUTRES EROUVIN LE YOM TOV-EREV SHABBAT**

(Tana Kama) : Il est interdit de faire des Eruvei Techumin ou Chatzerot le jour de Yom Tov (cela ressemble à un Tikun).

(Rebbi) : On peut faire des Eruvei Chatzerot, mais pas des Eruvei Techumin (puisque nous lui interdisons seulement de faire cet Eruv qui lui permettrait de faire le Chabbath ce qu'il ne peut pas faire aujourd'hui, le Yom Tov).

- (Rav) : La Halacha suit le Tana Kama.
- (Shmuel) : La Halacha suit Rebbi.
  - La Halakha suit-elle Rebbi pour permettre Eruvei Chatzerot ou pour interdire Eruvei Techumin ?
    - C'est évident, puisque Rebbi vient pour être indulgent ! ?
      - Le doute est apparu suite au message envoyé par R. Elazar à Bavel selon lequel il ne faut pas enseigner que Rebbi permet et que les Chachamim interdisent, mais le contraire, et maintenant nous nous demandons ce que Shmuel voulait dire !
        - Nous pouvons déduire de ce que R. Tachlifa b. Avdimi a fait en accord avec la décision de Shmuel (et à propos de laquelle Rav n'était pas d'accord, se référant à la décision comme un Kilkul).
          - Il est certain que le Rav n'aurait pas qualifié la décision de Kilkul si elle était l'Chumra.
          - Cela implique que Shmuel a dû comprendre que Rebbi était l'Kula !
          - Non, un Kilkul pourrait être causé par la Chumra (ne pas permettre Eruvei Chatzerot) qui conduit les gens à transgresser lorsqu'ils portent le Chabbat.
          - (Rava citant R. Chisda citant R. Huna) : La Halacha est comme Rebbi, ce qui signifie l'Chumra !

Proposition de plan, d'ossature du daf.

Sources :

Guemara, Metivta, Artscroll, R. Steinsaltz (ed. Koren, ed. Ramsay/BibliEurope/Bibliophane/FSJU)

Ressources du site [www.dafhayomi.fr](http://www.dafhayomi.fr) (R. D. Maman, R. E. Abib, daf, résumé),

[www.dafyomi.co.il](http://www.dafyomi.co.il), notamment « Point by point »

[www.torah-box.fr](http://www.torah-box.fr) cours de R. S. Bloch, R. N. Gardner, R. M. Fenech, R. E. Mimran, R. I.

Assayag...[www.ahavatorah.fr](http://www.ahavatorah.fr) (R. Rozenberg), Rav. Szmerla,

Me'hila par avance pour les erreurs éventuelles que j'ai pu commettre. Vous pouvez me les signaler à [jerome.touboul@gmail.com](mailto:jerome.touboul@gmail.com)